

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Molly Bergeron-Comeau

<https://www.cadre21.org/membres/00f5e1163a0e01a3a90716b2>

Date d'obtention : 2022-08-19 13:21:38

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Cela permet de mettre en place une intervention rapide, coordonnée et bienveillante afin de limiter les conséquences pour les jeunes qui sont impliqués. De plus, cela permet d'intervenir adéquatement, tout en comprenant notre rôle auprès des différents acteurs dans la situation.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation va me permettre d'agir rapidement et efficacement auprès des jeunes impliqués. Les différents outils vont me permettre d'intervenir adéquatement, tout en sensibilisant les élèves et leurs parents aux conséquences physiques, psychologiques, émotionnelles, sociales et légales du sextage.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Lors de mon intervention, je ferais particulièrement attention à être rassurante pour la victime, agir rapidement pour éviter la diffusion des photos ou vidéos, ne pas porter de jugements, préserver l'identité de chacun des jeunes impliqués, respecter la confidentialité et l'intégrité et ne pas consulter les photos ou les vidéos